



INNOVATION Neuchâtel a les moyens de se démarquer en matière d'inventions.

La région bouillonne d'idées et doit se permettre de l'audace

DELPHINE WILLEMIN

L'économie neuchâteloise est connue pour sa vitalité, mais elle se caractérise aussi par son dynamisme en matière d'innovation. Le canton se classe ainsi parmi les trois premiers de Suisse, selon une étude de compétitivité menée par l'UBS.

L'atout neuchâtelois réside dans les liens directs entre la recherche appliquée et le tissu industriel ancré historiquement, et la proximité de tous les services stratégiques, explique le conseiller d'Etat en charge de l'Economie, Jean-Nat Karakash. «Le canton de Neuchâtel et sa région sont en mesure de couvrir la totalité du cycle d'innovation et l'ensemble de la chaîne de valeur qui lie la recherche fondamentale à l'industrialisation et à la commerciali-

sation.» Il ajoute que «la dynamique existante sera renforcée et regroupée au sein de Microcity, véritable pôle d'innovation».

Concernant les brevets d'invention, Pascal Weibel, responsable de l'examen des brevets à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), indique qu'il n'y a pas de chiffres par région. Et ils seraient difficiles à interpréter, «car c'est souvent au siège des sociétés que l'on dépose des brevets». Mais le dynamisme se mesure avec les nombreuses PME actives dans des secteurs-clés comme l'horlogerie, la microtechnique ou la technologie médicale.

Innovantes, les entreprises horlogères ont souvent recours aux brevets, car elles doivent s'armer face à une forte concurrence et aux contrefaçons, indique Ber-



«Il faut avoir confiance. Le canton doit sortir de son esprit parfois fataliste.»

DANIEL KRAUS TITULAIRE DE LA CHAIRE DE DROIT DE L'INNOVATION À L'UNI

nard Chapuis, directeur de la société Centredoc, active dans la recherche d'informations en matière de propriété intellectuelle. Mais il est difficile de définir ce qu'est un brevet typiquement neuchâtelois. «Lorsqu'une société dépose un brevet, comment savoir d'où vient l'idée, si ce n'est par l'adresse du siège sociale de la société ou celle de l'inventeur?»

Autre indicateur de vitalité régionale: la présence dans le canton d'au moins quatre cabinets de conseil en brevets. Alors que bien d'autres régions n'en ont aucun. «En Suisse, il y a 500 mandataires agréés, contre 1000 en France», rapporte Christophe Saam, directeur de la société de conseils P & TS. La présence de spécialistes joue un rôle incitatif pour les en-

treprises, selon Christian Barbier, chef du Service cantonal de l'économie. Cela les sensibilise à l'importance de protéger les nouvelles technologies.

Trop peur de se tromper

P & TS a enregistré une hausse de son activité de 15% en 2012 et de 12% en 2013. La tendance se confirme du côté des entreprises. Le Swatch Group a déposé 15% de brevets en plus l'an dernier par rapport à 2012, année record. Détail intéressant, l'entité chargée de protéger les innovations techniques du groupe est à Neuchâtel depuis 1987.

A quel avenir s'attendre? Le professeur Daniel Kraus, titulaire de la chaire de droit de l'innovation à l'Université de Neuchâtel, sent un

engouement et des liens qui se renforcent entre les acteurs politiques, économiques et académiques. «Il faut avoir confiance. Le canton a souffert, mais il doit sortir de son esprit parfois fataliste. Nous sommes forts! Le canton figure parmi ceux qui exportent le plus. Je crois qu'on est sur la bonne voie.» Il voit un fort potentiel non seulement dans l'horlogerie, mais aussi dans les cleantechs par exemple, «où Neuchâtel est très fort». Pour lui, l'innovation est un état d'esprit. «En Suisse, on a parfois trop peur de se tromper. Il ne faut pas avoir peur d'avoir des idées farfelues!»

Pour Pascal Weibel, la Suisse doit s'appuyer sur son capital humain, ses universités et le nombre élevé de start-up. Mais l'innovation dépend aussi de conditions cadres, comme le foncier, la mobilité, le logement, la fiscalité et les conditions de vie, note Jean-Nat Karakash, ajoutant que la réforme – euro-compatible – de la fiscalité des personnes morales a renforcé la compétitivité du canton.

Au niveau suisse, l'IPI reçoit quelque 2000 demandes de brevets par an. Environ 40% aboutissent. Mais cela ne représente qu'une petite part des brevets en

vigueur en Suisse: «90% passent par la filière européenne», indique Pascal Weibel. Il signale une distorsion des chiffres, le pays accueillant de grosses multinationales, qui déposent beaucoup de brevets, à l'image de Novartis. La Suisse reste dans le peloton de tête. Mais tous les acteurs se tournent vers l'Asie et la Chine en particulier, qui aurait déposé 2,3 millions de brevets en 2013, selon des chiffres officiels. ●

LES SOUTIENS

Le Service de l'économie soutient les projets innovants à forte valeur ajoutée, dans des domaines comme les medtech ou les énergies renouvelables, note le ministre Jean-Nat Karakash. L'Etat vise à consolider les filières industrielles régionales, à soutenir indirectement les start-up en contribuant de manière importante au financement de Neode, incubateur d'entreprises. Ce soutien est difficile à chiffrer car il prend diverses formes. Mais le ministre rappelle l'investissement de 73 millions dans Microcity.

COMMENT OBTIENT-ON UN BREVET?

Vous pensez avoir inventé un produit révolutionnaire? Vous pouvez déposer une demande de brevet auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle ou à l'Office européen des brevets, à Munich, pour étendre la protection à d'autres pays dans l'année qui suit. Les demandes sont ensuite analysées. Il faut compter au moins trois ans. Une protection provisoire est accordée dès le dépôt. Toutes taxes comprises, il faut compter entre 5000 et 10 000 fr. par pays pour un brevet. La validité maximale est de 20 ans. ●

50 ans de veille technologique chez Centredoc

Lorsqu'elle met en place un produit novateur, comment une entreprise peut-elle savoir s'il est inédit? Pas facile de s'y retrouver dans le bouillonnement de la recherche internationale et dans la masse d'informations qui inondent la Toile. C'est là qu'intervient la coopérative Centredoc, qui fête ses 50 ans cette année.

Installée dans les locaux du Centre suisse d'électronique et de microtechnique, à Neuchâtel, Centredoc est spécialisée dans la veille technologique et la recherche d'informations sur les brevets. Un créneau stratégique, selon Bernard Chapuis. «Mieux vaut faire une bonne recherche au début, pour avoir le brevet le plus béton possible.» Le directeur indique qu'au niveau mondial, la méconnaissance des technologies déjà brevetées entraîne des dépenses inutiles dépassant 20 milliards de dollars.

La société fournit de l'information à environ 350 clients, de Suisse romande surtout, mais aussi d'outre-Sarène et de France. Centredoc travaille aussi bien pour des PME que pour des grands groupes, tels le Swatch Group, Richemont, LVMH et Nestlé. Elle est spécialisée dans l'horlogerie, mais touche à de nombreux



Le directeur de Centredoc, Bernard Chapuis. RICHARD LEUENBERGER

autres domaines, de la microtechnique à la pharma en passant par l'agroalimentaire.

Centredoc a deux types d'activités. Sur mandat, elle effectue des recherches pour déterminer l'état de l'art, les brevets exist-

tants, afin de savoir si un produit présente un intérêt nouveau et est digne de protection. Elle réalise par ailleurs des veilles technologiques pour suivre en permanence ce qui se crée. «Nous avons une veille spécifique pour l'horlogerie, qui recense ce qui se fait dans le monde entier, en vulgarisant des informations difficiles à décoder.» Une veille sur les pays asiatiques – «à surveiller» – a également été mise en place, ainsi qu'une veille en matière de design horloger. Des veilles spécifiques, sur mandat, sont aussi proposées. Il s'agit de détecter les brevets des concurrents et de se tenir au courant des derniers développements technologiques significatifs.

Les 13 collaborateurs de la société, dont plus de la moitié sont des ingénieurs et des scientifiques, disposent de bases de données très spécialisées.

Pour marquer ses 50 ans, Centredoc organisera un congrès sur deux jours, les 20 et 21 novembre, au centre de congrès de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, en partenariat avec l'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle, de Strasbourg, sur le thème «Stratégie PI et innovation». ●

Pôle de propriété intellectuelle à l'Uni

BIENTÔT 5 PROFS Le dynamisme en matière d'innovation nécessite un bon encadrement juridique. Ces besoins ont donné naissance l'an dernier au Pôle de propriété intellectuelle et d'innovation, à la faculté de droit de l'Université de Neuchâtel. Encadrée par quatre – bientôt cinq – professeurs, la structure propose un master en droit de l'entreprise et de l'innovation. «De plus en plus d'étudiants suivent ce cursus», qui est amené à se développer sur les questions internationales, explique l'un de ses codirecteurs, Daniel Kraus. L'approche est multidisciplinaire, car l'innovation dépend de conditions-cadres juridiques, mais aussi économiques, politiques et sociales. «Il y a aussi un aspect culturel», ajoute le professeur. Il précise que les collaborateurs du pôle entretiennent des liens rapprochés avec les acteurs industriels et de la recherche.

DU BEAU MONDE Le Pôle de propriété intellectuelle et d'innovation organise une journée sur le thème «Innovation en Suisse: comment rester numéro un?», lundi 17 mars, dans le bâtiment de Microcity. Elle s'adresse à tous les acteurs de l'innovation, entrepreneurs, chercheurs ou politiciens. Y participeront notamment le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, le président de l'EPFL Patrick Aebischer, le CEO du CSEM Mario El-Khoury et le président de Hublot Jean-Claude Biver. Inscriptions jusqu'au 3 mars à l'adresse droit.formation@unine.ch ●